

République française

Département des Vosges
COMMUNE DE HERGUGNEY

Séance du vendredi 21 septembre 2018

Date de la convocation: 12/09/2018

Membres en exercice : 10 *L'an deux mille dix-huit et le vingt-et-un septembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Jean-Luc THIERY,*

Présents : 10 **Présents :** Jean-Luc THIERY, Michel PAINE, Gerald HANESSE, Audrey LORiot, Emmanuel PIETON, Veronique BOULANGER, Dominique PANG CHENG, Beranger NICOLAS, Denis COLLIGNON, Valerie WITZMANN

Votants: 10

abs : 0

contre : 0

pour : 8

Secrétaire de séance:

Monsieur Gerald
HANESSE

Représentés:


Excusés:

Absents:

Objet: ADOPTION DU BLASON COMMUNAL - DE_2018_024

M. le Maire présente les armoiries communales que M. Robert LOUIS, membre de la Commission Lorraine d'héraldique ont conçues et dessinées. Il présente la motivation de ces armes communales et explique les choix pour HERGUGNEY :

BLASONNEMENT :

	<ul style="list-style-type: none">• Coupé<ul style="list-style-type: none">– au 1 de gueules à une cloche d'or accostée de deux faines éclatées d'argent ;– au 2 de sinople à la truite d'argent posée en bande.• Soutien de l'écu, deux rameaux de hêtre tigés de tanné feuillés de sinople et fruités d'or.• Devise toponymique HERGUGNEY en lettres de sable sur un listel d'or au revers de gueules.
---	--

MOTIVATION : PRÉFECTURE D'EPINAL
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 27/09/2018 088-218802395-20180921-DE_2018_024-DE

Le poisson (en l'occurrence une truite) fut le signe de ralliement des premiers chrétiens car le monogramme formé des premières lettres de *Jésus Christ Fils de Dieu Sauveur* est, en grec *ICHTUS* (poisson). Ici, il évoque Hergugney dans une version où **HER** signifierait *héritier* (fils) du latin *heres* et **GUGNEY** serait dérivé de *gudinus*, de la racine Gud, God : dieu.

La cloche représente le hameau de Tantimont, où se dresse l'église qui fut église-mère d'un ban de 7 villages et siège de prévôté. Tantimont : tanti de tantir faire entendre un son du mont (l'église est effectivement dans une côte).

Les faines et les rameaux sont ceux des hêtres tortueux de Verzy. Ils rappellent que saint Basles, auquel est vouée l'église de Tantimont, a vécu à l'abbaye de Verzy à l'époque où les moines auraient facilité la reproduction de ces arbres particuliers.

Les armes du chapitre de Remirmont, jadis seigneurs du village et de nombreux autres "*de gueules à deux clés d'argent en sautoir*" sont illustrées par le champ de gueules (rouge) et l'argent des meubles.

M. le Maire précise que cette procédure est totalement gratuite.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

ACCEPTE cette proposition.

Ces armoiries sont donc adoptées.

RF PREFECTURE D'EPINAL
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 27/09/2018 088-218802395-20180921-DE_2018_024-DE